

CERTIPHYTO

Sécuriser et diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires

Objectif :

Identifier les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires. Les évaluer au niveau de l'entreprise ou de la zone à traiter dans une situation donnée et définir une stratégie pour réduire l'utilisation des pesticides et en limiter les impacts sur l'environnement et l'utilisateur.



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LANDES

Public :
Agriculteurs

Organisation : 5 sessions de 2 jours sur 1^{er} semestre 2012

horaires : 9 h – 17 h

Lieux : à définir

date(s) : 16 et 22/02, 29/02 et 07/03, 14 et 21/03, 28/03 et 04/04, 20 et 27/06

Animation : Conseiller de la Chambre d'Agriculture des Landes

Intervenant(s) : Conseiller référent certiphyto de la Chambre d'Agriculture des Landes
MSA, FDCUMA, ARVALIS

Frais d'inscription : gratuit

Ce coût tient compte de la participation financière de VIVEA.
Les frais de repas et de déplacement restent à votre charge.
En cas de participation partielle, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.
En cas d'annulation de la formation, les frais d'inscription vous seront remboursés.

*Pour les
salariés, nous
consulter.*

Objet - contexte :

Le plan Ecophyto 2018 prévoit la formation de tous les professionnels, concernés par les produits phytosanitaires.

Des certificats sont ainsi mis en place et concernent les utilisateurs, les vendeurs et les conseillers.

Le certificat « utilisateur en exploitation agricole » est obligatoire au 1er octobre 2014. Il sera demandé pour tout achat de produits phytosanitaires à partir du 1er janvier 2015. Il est valable 10 ans.

La chambre d'agriculture des Landes est agréée pour proposer des formations Certiphyto destinées aux chefs d'exploitation et salariés agricoles.

Méthodes pédagogiques :

Mises en situations concrètes et analyses par le groupe. Diaporama.

Grille d'évaluation, discussions échanges.

Date limite d'inscription :

15 jours avant la date prévue de début de formation.



Fonds social européen



Programme :

Connaître les risques, la réglementation et les bonnes pratiques.

Risques santé, environnement.

Contexte réglementaires.

Comprendre les mécanismes de contaminations pour prendre des mesures adaptées.

Evaluer et se protéger des risques au quotidien.

Echanges sur les pratiques.

Circuit du produit sur l'exploitation et pratiques adaptées.

Evaluer ses pratiques et ses installations.

Autodiagnostic à partir des apports précédents.

Connaître les techniques visant à réduire les quantités utilisées.

Inventaires des techniques, outils, pratiques permettant de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.

Comparatifs et moyens, d'accompagnement.

Renseignements et inscriptions au 05 58 85 45 14

Cité Galliane – BP 279 – 40005 MONT DE MARSAN CEDEX
Télécopie : 05 58 85 45 11 Mail : formation@landes.chambagri.fr